

ces populations auraient voulu garder leur bien-aimé gouverneur. Mais il entraînait sans doute dans les desseins de la providence que ce jeune prélat, sur lequel elle avait des vues si élevées et si profondes, ne s'arrêtât longtemps dans aucune des positions qui lui furent ouvertes. Elle voulait néanmoins qu'il s'y distinguât assez, qu'il y répandit même un assez vif éclat pour qu'il pût monter toujours à des postes de plus en plus importants et de plus en plus difficiles, jusqu'à ce que, enfin, rompu aux affaires par une longue expérience des hommes et des choses, il fût jugé digne de la plus haute des dignités.

En 1843, Mgr Pecci fut créé archevêque de Damiette, et envoyé en qualité de nonce à Bruxelles. Il montait sur un théâtre plus éclatant et plus vaste, où il devait aussi rencontrer de nombreuses difficultés.

Le nouveau royaume de Belgique était sorti des délibérations d'un congrès européen. Léopold I, oncle de la reine d'Angleterre, en avait été proclamé roi. Le choix de ce prince, dont la réputation était déjà grande, et la part que les puissances y avaient prise, étaient une forte garantie de sécurité et de prospérité pour le nouvel état; mais, par une décision un peu hâtive et imprudente peut-être, on lui avait imposé une constitution écrite, cui n'était qu'une imitation plus ou moins réussie de celle de l'Angleterre. Croyait-on que cette constitution, qui convient sans doute au royaume de la Grande Bretagne et d'Irlande, rencontre aussi bien les goûts et les aptitudes des autres nations européennes, française, espagnole, belge? Cette forme de gouvernement constitutionnel et parlementaire a été, en Angleterre, le fruit du développement naturel de la vie sociale et politique de la nation; en est-il ainsi chez les peuples de race latine? En Belgique, pays composé de provinces et de communes jusqu'alors plus ou moins autonomes, accoutumées de tout temps à la liberté, le peuple était mal préparé à cette concentration des pouvoirs, si chère aux révolutionnaires modernes et si favorable aux révolutions. Le nouvel ambassadeur devait trouver là des sujets d'inquiétudes et des craintes pour l'avenir. Il avait néanmoins dans sa position officielle un dédommagement d'un très grand prix, car la Providence lui ménageait l'occasion d'étudier sérieusement et sur place le mécanisme, les avantages et les inconvénients des gouvernements constitutionnels.

D'autres causes donnaient naissance à des difficultés d'autres genres, et exigeaient du représentant du Saint-Siège une habileté et une prudence peu ordinaires. Disons de suite que Mgr Pecci se mit immédiatement à l'œuvre et que, dès son début, il